

Mairie de Montrond-les-Bains
Place du Général de Gaulle. BP 11
42210 Montrond-les-Bains



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201493-20250204-1-500-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2025

Publication : 10/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



CONSEIL MUNICIPAL

Le 4 février 2025

SOMMAIRE

Contenu

Préambule _____	1
Introduction _____	3
Présentation du contexte _____	5
Evolution des dépenses de fonctionnement _____	12
Evolution des recettes de fonctionnement _____	17
Evolution des dépenses d'investissement _____	25
Evolution des recettes d'investissement _____	28
Evolution et structure de la dette _____	31
Principaux projets d'investissement pour 2025 _____	35

Préambule

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le cadre juridique du Rapport d'orientations Budgétaires est fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L.2312-1 CGCT** qui précise que :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le CGCT précise, en outre, dans son article **D.2312-3** que :

« A. – Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Les objectifs du Rapport d'Orientations Budgétaires sont donc de :

- participer à l'information des élus sur **l'évolution de la situation financière** de la collectivité.
- Informer sur les **évolutions en matière de ressources humaines, de fiscalité et de dette.**
- Permettre à l'assemblée délibérante de **discuter des orientations budgétaires** de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités qui seront déclinées dans le projet de budget primitif.

Introduction

La préparation des orientations budgétaires de l'année 2025 s'inscrit dans un contexte de grande incertitude politique marquée par l'absence de vote d'un budget. Les informations présentées dans ce rapport sont issues du budget proposé par le gouvernement Barnier et sont donc sujettes à modifications.

Malgré ce contexte politique national, pour l'année 2025, la volonté des élus de la majorité de la commune de Montrond-les-Bains est de poursuivre les actions entreprises depuis le début du mandat et d'affirmer des axes prioritaires forts qui seront autant de leviers d'actions identifiables aussi bien par la population du territoire que par les partenaires.

L'un des objectifs est de favoriser l'investissement pour réaliser le projet de mandat sur le territoire de la commune dans les domaines de :

- L'amélioration du cadre de vie,
- La poursuite de la rénovation des bâtiments publics,
- Le développement de nouveaux services adaptés à la population,
- La transition énergétique,
- La promotion des atouts et du dynamisme de notre commune.

L'élaboration des orientations budgétaires 2025 s'est construite en fixant des objectifs et en respectant une méthodologie.

Les objectifs ont été fixés autour d'axes qui sont :

- **Des dépenses de fonctionnement contenues et contrôlées,**
- **La poursuite d'une politique des ressources humaines équilibrée,**
- **La poursuite de la baisse de l'endettement**

- **D'analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper les évolutions budgétaires à venir.**

Les effets du contexte économique ainsi que les éléments contenus dans le projet de Loi de Finances 2025, présentés dans ce rapport, constituent également un élément fort des arbitrages budgétaires à venir.

Ceux-ci sont donc synthétiquement présentées ici, sur la base des grands équilibres du budget primitif 2025 et d'un compte administratif anticipé. De ce fait, ces éléments n'ont donc pas un caractère totalement définitif et peuvent être sujets à de légers réajustements.

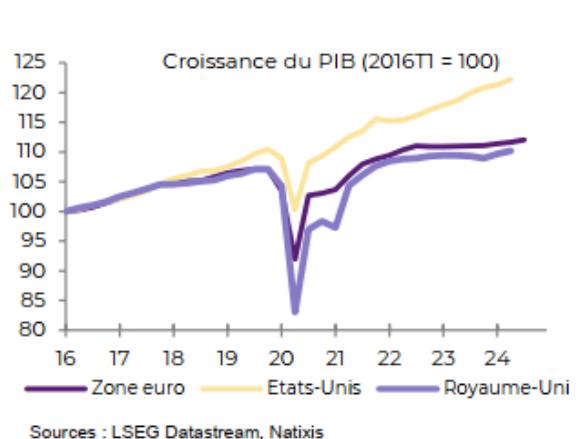
Présentation du contexte

CONTEXTE NATIONAL

(Source Groupe BPCE)

Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

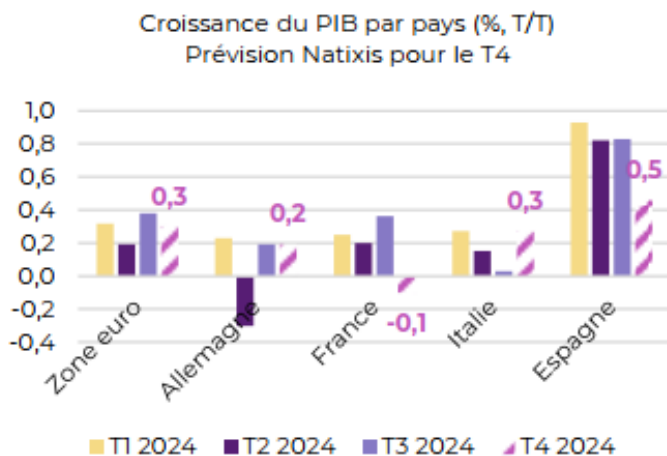


La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose pas d'une majorité et des élections générales sont prévues en Allemagne suite à la perte du soutien du Parlement pour la coalition gouvernementale.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ? Entre anticipation d'une croissance faible et baisse de l'inflation.

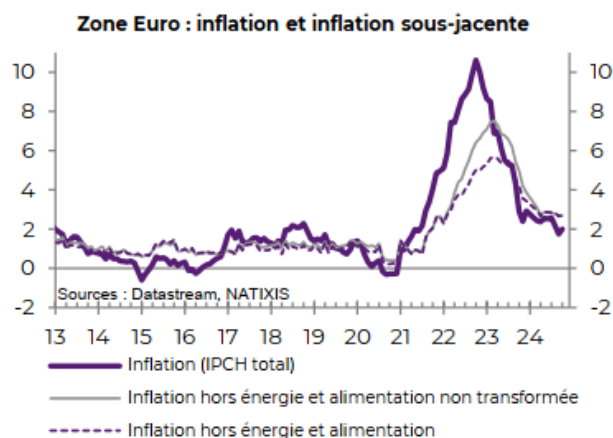


Source : Eurostat, Natixis

échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, il est anticipé une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

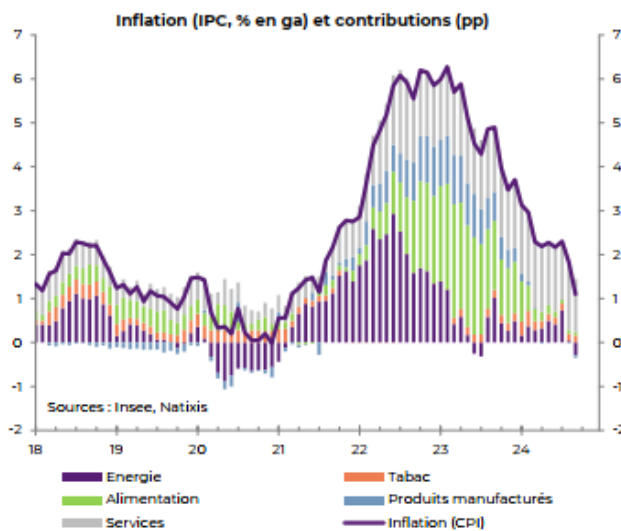
L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation devrait continuer de diminuer en 2025 autour de 1,8 %, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a



Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les estimations de la Caisse d'Épargne, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?



Il est anticipé une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Pour l'année 2025, la croissance devrait pâtir d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de

60 milliards € annoncé par le gouvernement.

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

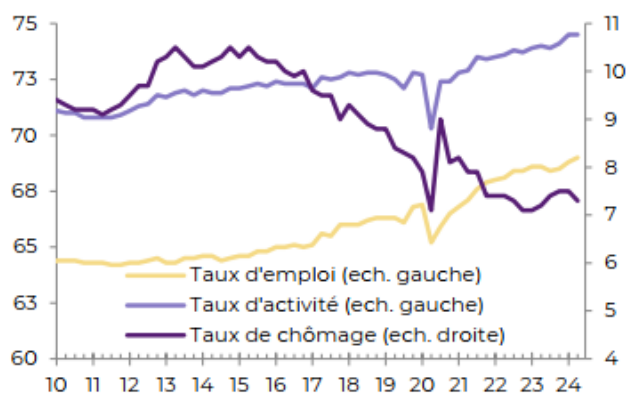
Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

Evolution du marché du travail



Source : Insee, Natixis

UN CONTEXTE LOCAL MARQUE PAR LES INCERTITUDES

Une DGF stable et des variables d'ajustement

Cet article prévoit une stabilité en valeur de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : elle est fixée à 27,2 milliards € pour 2025. Le PLF propose une minoration importante de 487 millions € des variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités. Pour rappel, la minoration était de 47 millions € en 2024. En 2025 est prévue une majoration de 290 millions € des dotations de péréquation des communes : 150 millions € de dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions € de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

Modulation des conditions d'attribution du FCTVA

Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution de 258 millions €. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à **14,850 %** pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025 contre 16,404 % en 2024. De plus, cet article indique l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, l'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local. Cette disposition du PLF ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (dont l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage mais ces dernières restent compensées à un taux de 5,6 % pour les réalisations en 2023 ou 2024 qui donnent lieu à un versement de FCTVA en 2025 ou 2026).

Nette diminution du fonds vert par rapport à 2024

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 1 milliard € en 2025.

Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.

Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales

Afin que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques et pour accentuer la péréquation entre collectivités, cet article propose la création d'un prélèvement sur les montants d'imposition qui leur sont reversés à partir de 2025.

Sont concernées les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal du compte de clôture 2023 sont supérieures à 40 millions €, sauf pour les collectivités répondant aux critères ci-dessous en 2024 :

- les 250 premières communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- les 2 500 premières communes éligibles à la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale (DSR)
- les établissements publics territoriaux (EPT) dont l'ensemble intercommunal n'est pas contributeur au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- Les 300 premiers EPCI classés en fonction de l'indice d'écart de potentiel fiscal et de revenu imposable, utilisé pour la part péréquation de la dotation d'intercommunalité
- les 25 premiers départements classés en fonction de l'indice de fragilité sociale
- les collectivités non-contributrices au fonds de solidarité régional (FSR)

Ainsi 450 collectivités sont visées par cette mesure.

Données complémentaires 2025

Point d'indice de la fonction publique (1er juillet 2023) Valeur mensuelle : 4,92 €
Montant annuel (indice 100) : 5 907,34 €

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2025 : 1,7 %

2024 : 3,9 %

2023 : 7,1 %

2022 : 3,4 %

Hausse de 4 points du taux de cotisation à la CNRACL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Evolution des dépenses de fonctionnement

EVOLUTION GENERALE

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses de fonctionnement sur la période 2020 – 2024.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prov. 2024
012 - Charges de personnel	1 883 530,00 €	1 983 210,65 €	2 120 187,19 €	2 294 197,63 €	2 350 738,94 €
6419 - Remboursement rému. Personnel	129 056,14 €	77 982,11 €	60 896,30 €	113 526,97 €	129 839,99 €
011 - Charges à caractère général	1 172 468,16 €	1 180 918,85 €	1 293 631,59 €	1 299 461,94 €	1 485 875,73 €
014 - Atténuations de produits	- €	121,00 €	125,00 €	134,00 €	21 605,00 €
65 - Autres charges gestion courante	819 616,53 €	1 179 927,66 €	1 500 198,71 €	1 145 959,56 €	945 586,02 €
Charges de fonctionnement courant	3 746 558,55 €	4 265 954,05 €	4 852 996,19 €	4 625 958,16 €	4 630 755,70 €

Les dépenses ont diminué de façon importante en 2020 avec les effets de la crise sanitaire. En 2021, elles restaient encore en recul par rapport à 2019. En 2022, elles ont retrouvé un niveau normal pour augmenter de 3,8 % en 2023 (en tentant compte des remboursements sur personnel). **On peut observer une stabilité des dépenses entre 2023 et 2024 à 4 630 755,70 €.**

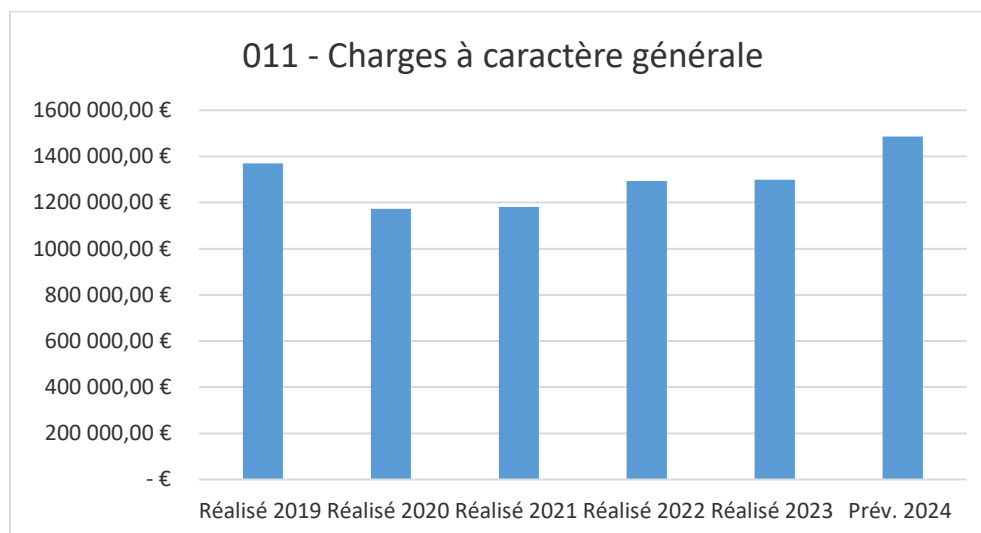
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Les dépenses à caractère général regroupent les dépenses de fonctionnement courant de la commune (eau, électricité, chauffage, carburant, fournitures,...). Elle se sont élevées à **1 485 000 €**, soit une augmentation importante de 14 % par rapport à l'année précédent.

Toutefois, cette augmentation est à relativiser suite à l'intégration de certaines dépenses sur ce chapitre :

- 40 000 € de dépenses du SIEL liées à l'éclairage public précédemment imputées au chapitre 65 (afin de récupérer du FCTVA)
- Modification de certains contrats : nettoyage des vitres de façon récurrente +6 000€, réalisation des DPE de tous les bâtiments (4 300 €)
- Plusieurs acquisitions imputées en fonctionnement par la trésorerie pour remettre en état des bâtiments ou matériels, ainsi que l'acquisition de matériel pour réaliser des travaux électrique (+35 000 €)
- Décalage de dépenses rejetées en 2021 et refacturées en 2024 pour l'entretien du chauffage (+10 000 €).
- Remplacement de poteaux incendie pour 10 000 €
- Travaux de mise en conformité des réseaux d'eau pluviale de l'immeuble le Club pour 8 200 €.

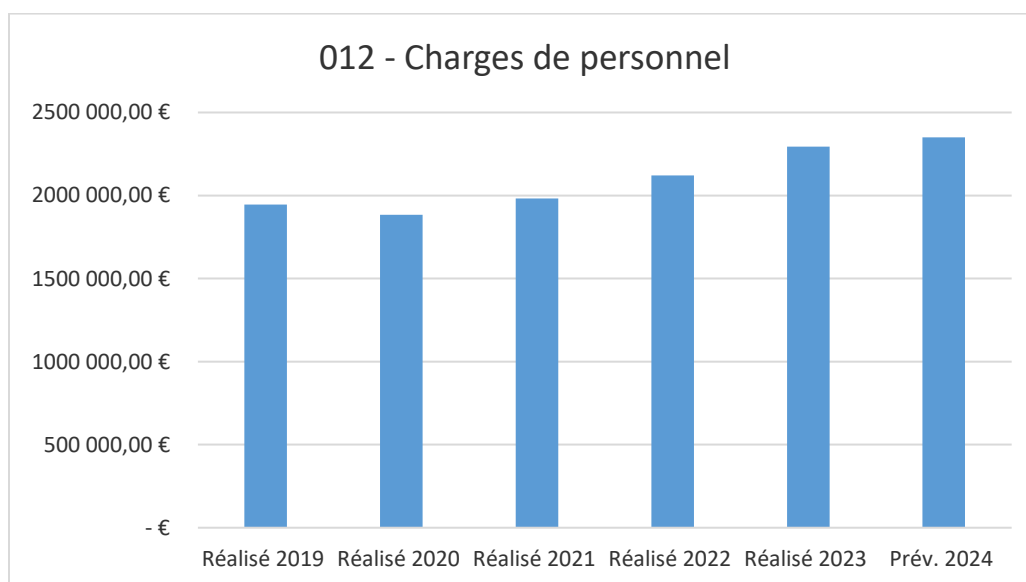


RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Il est anticipé une légère augmentation des dépenses pour l'année 2024, afin de tenir compte de l'inflation. Certains marchés publics (alimentation, fourniture électricité, ...) vont être soit relancés, soit connaître des évolutions tarifaires.

CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Les dépenses de personnel ont augmenté de façon limitée avec une hausse de 2,46 % à **2 350 000 €** correspondant en grande partie au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié aux passages d'échelon des agents ainsi qu'aux différents avancements de grade.



L'année 2024 reste toutefois marquée par un absentéisme important, ce qui a imposé le recrutement d'agents contractuels remplaçants.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

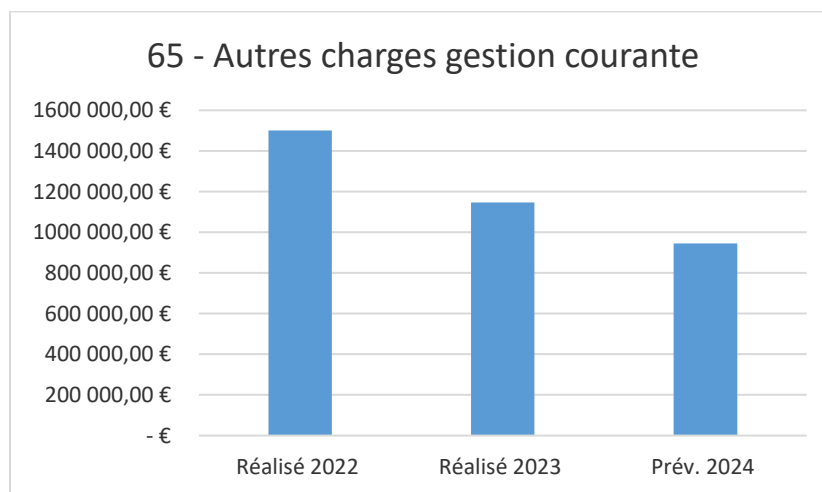
Pour 2025, la chapitre 012 sera, comme en 2024, marqué par une légère hausse.

Les principales modifications sont :

- Evolution du GVT de 1,5 points
- Recrutement d'un gardien brigadier afin de renforcer l'équipe de police municipale à compter du 2 janvier 2025
- Recrutement d'un agent en charge de la communication (50%) et accueil (50%)
- Certains remplacements pour des agents en arrêt de travail
- Alternante au service urbanisme sur une année complète

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Les dépenses imputées au chapitre 65 sont en forte baisse et sont passées de 1 145 000 € en 2023 à **945 600 €**.



L'année 2024 a été marquée par la prise en charge par CCFE de la cotisation SDIS. De même, une partie des charges liées à l'éclairage public ont été transférées au chapitre 011.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

A l'inverse, la participation versée pour le fonctionnement de la DSP des Foréziales, précédemment imputée au chapitre 67, est prise en compte à l'article 65743 depuis 2024.

Ce chapitre regroupe notamment :

- Les indemnités aux élus (121 106 €) et les cotisations correspondantes (20 500 €)
- Les subventions accordées aux associations (340 000 €)
- La subvention au CCAS (25 000 €)
- La maintenance et fourniture d'électricité pour l'éclairage public géré par le SIEL (105 000 €) : la consommation est passée de 550 000 kwh à 338 000 kwh en 2024, cependant le prix au kwh a quasiment doublé.
- La participation versée pour le fonctionnement de la DSP des Foréziales (308 728€)

Pour 2025, il sera proposé **un maintien de ces dépenses.**

Il sera proposé une hausse des subventions de 2 %.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)

Le chapitre 67 était composé principalement de la rémunération versée au concessionnaire de la Délégation de Service Public des Foréziales jusqu'en 2023. En 2024, aucune dépense n'a été comptabilisé sur ce chapitre.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Evolution des recettes de fonctionnement

EVOLUTION GENERALE

Le tableau ci-dessous récapitule les recettes de fonctionnement sur la période 2020 – 2024.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prov. 2024
70 - Produits des services	109 012,73 €	150 248,21 €	179 623,00 €	258 412,41 €	265 123,83 €
73 - Impôts et taxes	4 876 341,64 €	4 989 001,18 €	6 065 557,09 €	6 347 310,64 €	6 363 795,28 €
74 - Dotation et participation	999 958,44 €	954 710,42 €	248 128,02 €	222 600,20 €	213 209,84 €
75 - Autres produits gestion courante	359 060,86 €	373 080,36 €	403 968,73 €	366 462,57 €	378 810,98 €
Produits de fonctionnement courant	6 344 373,67 €	6 467 161,17 €	6 897 401,84 €	7 194 919,82 €	7 242 544,93 €

Après une légère augmentation des recettes de 2,8 % entre 2022 et 2023, celles-ci sont quasiment stables entre 2023 et 2024 avec une augmentation de 48 000 €.

ATTENUATION DE CHARGES (COMPTE 013)

Les recettes liées aux atténuations de charges sont en hausse à **129 939 €** en 2024. Elles correspondent aux remboursements de l'assurance pour les risques statutaires liés aux maladies, congés maternités et accident du travail.

Pour 2025, il sera prévu une recette moyenne de 70 000 €.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (COMPTE 70)

Les produits de ce chapitre sont légère augmentation en 2024 à **265 000 €**.

On peut constater une légère hausse des droits versés pour la restauration scolaire et le périscolaire (145 000 €).

A noter que les encaissements du château se sont élevés à 56 000 € (+16 000 €).

Pour 2025, il sera prévu une stabilisation des encaissements par rapport à 2024.

IMPOTS ET TAXES (COMPTE 73) ET FISCALITE DIRECTE LOCALE (COMPTE 731)

Les produits des chapitres 73 et 731 sont en hausse de 10 000 € entre 2023 et 2024 à **6 363 000 €**.

Le prélèvement sur les produits des jeux marque une baisse de 100 000 € par rapport à 2023 à **2 352 000 €**.

Comme attendu, la taxe sur l'électricité baisse fortement (140 000 €) car l'année 2023 était marquée par des régularisations de versement et celle sur les droits de mutations reste stable à (213 000 €) malgré les difficultés rencontrées par le secteur immobilier sur l'année 2024.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prov. 2024
73 - Impôts et taxes	4 876 341,64 €	4 989 001,18 €	6 065 557,09 €	6 347 310,64 €	6 363 795,28 €
dont contri. Directes	2 044 090,00 €	2 129 756,00 €	2 239 007,00 €	2 414 135,00 €	2 522 791,00 €
dont compen.	592 914,00 €	580 114,00 €	592 914,00 €	592 914,00 €	652 998,00 €
dont reversement du prélèvement de l'Etat sur PBJ	394 364,00 €	387 433,00 €	358 140,00 €	455 396,55 €	465 943,61 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

dont remboursement TEOM	1 878,00 €	2 107,00 €	2 179,00 €	3 152,00 €	- €
dont droit de place	10 533,88 €	10 285,45 €	12 879,85 €	11 762,13 €	15 579,43 €
dont taxe élec.	116 655,21 €	123 796,55 €	136 812,05 €	203 250,75 €	140 976,24 €
dont prélèvement sur les produits et jeux	1 505 563,01 €	1 467 407,73 €	2 439 833,46 €	2 454 521,00 €	2 352 250,00 €
dont TLPE	984,71 €	376,80 €	627,27 €	646,62 €	- €
dont taxe addelle droit de mutation et taxe publicité	209 358,83 €	287 724,65 €	283 164,46 €	211 532,59 €	213 257,00 €

Concernant les contributions directes, il faut rappeler que la commune, depuis 2021, ne bénéficie plus que du versement de la taxe foncière, suite à la suppression de la taxe d'habitation pour certaines catégories de redevables. Le montant de cette contribution s'élève à 2 408 582 €.

Stables depuis le début du mandat, les taux s'élèvent en 2024 à :

- **Pour la taxe foncière bâtie : 34,14 %**
- **Pour la taxe foncière non bâtie : 34,33 %**

Pour 2025, il sera proposé de bâtir un budget sur les hypothèses suivantes :

- **Maintien des taux de taxe foncière.**
- **Prudence** sur le prélèvement sur les produits des jeux avec une inscription budgétaire **en baisse de 5 %** par rapport au réalisé 2024
- **Prudence** sur les autres éléments de recettes, notamment les droits de mutation et la taxe sur l'électricité qui peuvent assez fortement varier d'une année sur l'autre.
- **Augmentation des bases d'imposition de 1,7 %**
- **Stabilité des compensations versées par CCFE.**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

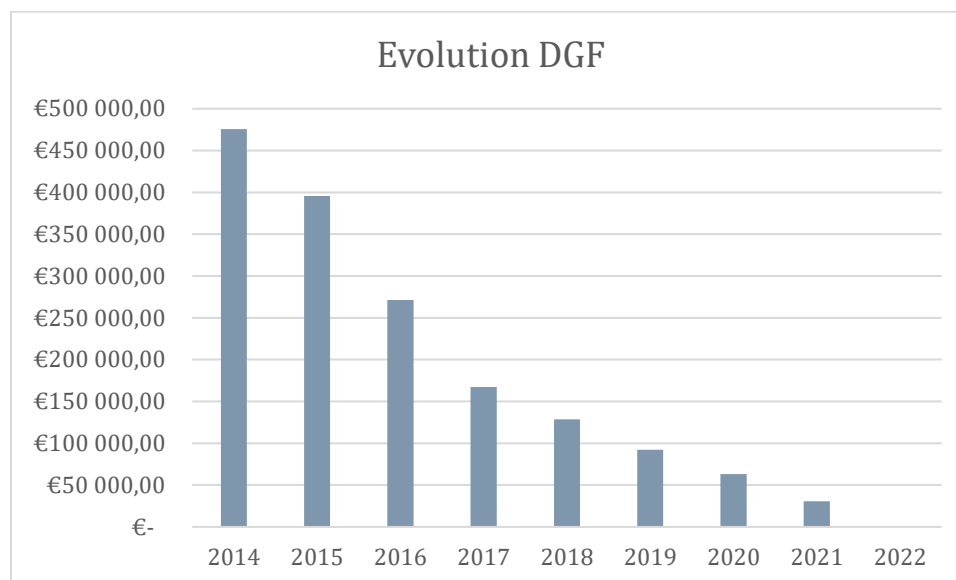
Simulation de recettes pour 2025 :

	Prov. 2024	Prév. 2025
73+731 - Impôts et taxes / fiscalité	6 363 795,28 €	6 306 529,85 €
dont contri. Directes	2 522 791,00 €	2 621 179,85 €
dont compen.	652 998,00 €	610 000,00 €
dont reversement du prélèvement de l'Etat sur PBJ	465 943,61 €	390 000,00 €
dont remboursement TEOM	- €	2 100,00 €
dont droit de place	15 579,43 €	11 000,00 €
dont taxe élec.	140 976,24 €	110 000,00 €
dont prélèvement sur les prduits et jeux	2 352 250,00 €	2 352 250,00 €
dont TLPE	- €	- €
dont taxe addel droit de mutation et taxe publicité	213 257,00 €	210 000,00 €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (COMPTE 74)

Les dotations sont en légère baisse, sauf la dotation de solidarité rurale. La seule exception notable est la Dotation Globale de Fonctionnement qui a baissé très fortement depuis 10 ans.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



La DGF a connu un léger rebond en 2023 et 2024 à 21 000 € lié à l'augmentation de la population constatée par l'INSEE.

Le produit de Dotation Globale de Fonctionnement attendu pour 2025 est proche de **15 000 €**. Depuis 2014, cette baisse représente plus de **1,6 millions d'euros de manque à gagner** pour la commune.

A noter également la suppression de la dotation de compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation, d'un montant de 69 850 € en 2020. Cette suppression est une conséquence de la réforme de la fiscalité locale.

Enfin, la commune a perçu **20 000 €** au titre des aides de l'Etat pour l'embauche d'un CUI-CAE et d'un conseiller numérique et **19 500 €** de dotation pour les titres sécurisés.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (COMPTE 75)

Ce chapitre recouvre principalement les encaissements de loyer.

Le montant est stable d'une année sur l'autre, autour de **378 810 €**.

Pour 2025, il sera prévu une stabilité de ce chapitre à 370 000 €.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF brute permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). La CAF nette s'obtient en soustrayant le remboursement de la dette à la CAF brute.

Pour l'année 2024, la CAF nette ressort à **1 564 000 €**, en hausse par rapport à 2022 (1 069 000 €) et 2023 (1 520 000 €). Il s'agit de la CAF la plus importante depuis 6 ans.

Pour 2025, il est anticipé une baisse de la CAF liée à l'inflation et aux augmentations de dépenses qui en découle, ainsi qu'à une augmentation moindre des recettes.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prov. 2024
70 - Produits des services	109 012,73 €	150 248,21 €	179 623,00 €	258 412,41 €	265 123,83 €
73 et 731- Impôts et taxes	4 876 341,64 €	4 989 001,18 €	6 065 557,09 €	6 347 310,64 €	6 363 795,28 €
74 - Dotation et participation	999 958,44 €	954 710,42 €	248 128,02 €	222 600,20 €	213 209,84 €
75 - Autres produits gestion courante	359 060,86 €	373 080,36 €	403 968,73 €	366 462,57 €	378 810,98 €
Produits de fonctionnement courant	6 344 373,67 €	6 467 161,17 €	6 897 401,84 €	7 194 919,82 €	7 242 544,93 €
012 - Charges de personnel	1 883 530,00 €	1 983 210,65 €	2 120 187,19 €	2 294 197,63 €	2 350 738,94 €
6419 - Remboursement rému. Personnel	129 056,14 €	77 982,11 €	60 896,30 €	113 526,97 €	129 839,99 €
011 - Charges à caractère générale	1 172 468,16 €	1 180 918,85 €	1 293 631,59 €	1 299 461,94 €	1 485 875,73 €
014 - Atténuations de produits	- €	121,00 €	125,00 €	134,00 €	21 605,00 €
65 - Autres charges gestion courante	819 616,53 €	1 179 927,66 €	1 500 198,71 €	1 145 959,56 €	945 586,02 €
Charges de fonctionnement courant	3 746 558,55 €	4 265 954,05 €	4 852 996,19 €	4 625 958,16 €	4 630 755,70 €
Excédent brut de fonctionnement	2 597 815,12 €	2 201 207,12 €	2 044 405,65 €	2 568 961,66 €	2 611 789,23 €
66 - Charges financières	212 078,32 €	195 179,10 €	176 664,67 €	250 157,79 €	244 902,49 €
77 - Produits exceptionnels	38 999,78 €	1 511,64 €	445,31 €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	422 472,69 €	1 383,80 €	- €	- €	55,00 €
68 - Provisions	- €	- €	- €	- €	- €
78 - Reprise sur provisions	- €	- €	- €	- €	- €
Capacité d'autofinancement brute	2 002 263,89 €	2 006 155,86 €	1 868 186,29 €	2 318 803,87 €	2 366 831,74 €
16 - Remb. emprunts	788 240,08 €	791 582,99 €	794 303,97 €	798 665,75 €	802 417,81 €
Capacité d'autofinancement nette	1 214 023,81 €	1 214 572,87 €	1 073 882,32 €	1 520 138,12 €	1 564 413,93 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

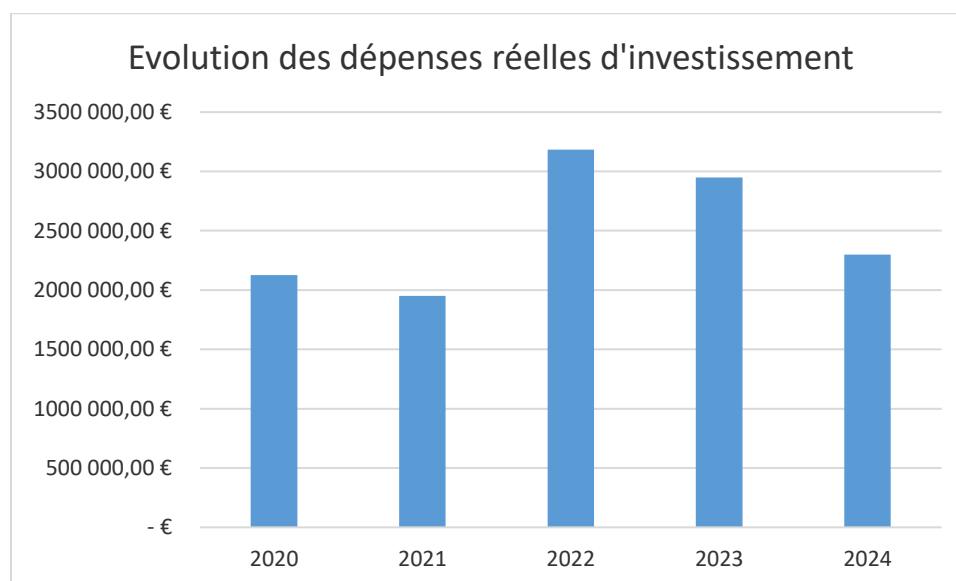
Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement de 2024 à 2027 avec une hypothèse d'augmentation des charges de 3%.

	Prov. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027
70 - Produits des services	265 123,83 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
73 - Impôts et taxes	6 363 795,28 €	6 206 440,00 €	6 306 529,85 €	6 352 279,85 €
74 - Dotation et participation	213 209,84 €	204 112,06 €	201 510,29 €	199 137,39 €
75 - Autres produits gestion courante	378 810,98 €	390 175,31 €	390 175,31 €	390 175,31 €
Produits de fonctionnement courant	7 242 544,93 €	7 053 727,37 €	7 151 215,45 €	7 194 592,55 €
012 - Charges de personnel	2 350 738,94 €	2 421 261,11 €	2 493 898,94 €	2 568 715,91 €
6419 - Remboursement rému. Personnel	129 839,99 €	70 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €
011 - Charges à caractère générale	1 485 875,73 €	1 530 452,00 €	1 576 365,56 €	1 623 656,53 €
014 - Atténuations de produits	21 605,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	945 586,02 €	973 953,60 €	1 002 321,18 €	1 032 390,82 €
Charges de fonctionnement courant	4 630 755,70 €	4 852 666,71 €	4 999 585,68 €	5 171 763,26 €
Excédent brut de fonctionnement	2 611 789,23 €	2 201 060,66 €	2 151 629,76 €	2 022 829,30 €
66 - Charges financières	244 902,49 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €
68 - Provisions	- €	- €	- €	- €
78 - Reprise sur provisions	- €	- €	- €	- €
Capacité d'autofinancement brute	2 366 831,74 €	1 957 005,66 €	1 907 574,76 €	1 778 774,30 €
16 - Remb. emprunts	802 417,81 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
Capacité d'autofinancement nette	1 564 413,93 €	1 157 005,66 €	1 107 574,76 €	978 774,30 €

Evolution des dépenses d'investissement

LE MAINTIEN D'UN INVESTISSEMENT CONSEQUENT

Après des années 2020 et 2021 t marquées par la crise sanitaire, les années 2022 et 2023 avaient été marquées par une forte accélération des investissements. L'année 2024 marque une certaine baisse due au retard pris dans le lancement de certains gros investissements qui devraient finalement débiter en 2025. Elle reste toutefois une année importante en termes d'investissements avec un volume total dépensé de **2 300 000 €**.



Les principales dépenses ont concerné :

- 272 000 € d'éclairage public (passage en LED)
- 140 000 € d'acquisition de terrains (restaurant du château, poste de police municipale et forêt des Lonzes)
- 400 000 € pour l'aménagement du skate park et du terrain de Foot5
- 40 000 € de travaux dans les écoles
- 170 000 € de travaux dans les bâtiments publics (Foréziales, mairie, gymnases, ...)

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- 600 000 € de travaux de voirie et d'eau pluviale (fin des travaux du pont et des passerelles sur l'Anzieux, remboursement travaux eau pluviale rue du Geysier et secteur Casino, ...)
- 60 000 € de matériels de voirie (bancs, poubelles, ...)
- 170 000 € de véhicules (chariot télescopique, camion ST et navette)
- 40 000 € pour l'aménagement de la passerelle sur la Coise de Meylieu
- 50 000 € d'équipements de vidéo-protection

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le programme politique de l'équipe majoritaire se traduit au niveau financier par un étalement des dépenses sur l'ensemble du mandat afin de permettre une réalisation effective de l'ensemble des promesses de campagne, en limitant le recours à l'emprunt.

Pour l'année 2025, il n'est pas prévu de réalisation effective d'un emprunt, même si l'inscription d'un emprunt d'équilibre s'avèrera nécessaire pour équilibrer la proposition de budget d'investissement. La réalisation d'une ligne de trésorerie en milieu d'année sera proposée afin de tenir compte des délais de versements des subventions attendues.

	2025	2026	2027
Culture et patrimoine	113 500,00 €	225 000,00 €	65 000,00 €
Voirie et espaces publics	1 451 600,00 €	989 000,00 €	1 623 000,00 €
Environnement	323 500,00 €	80 000,00 €	1 180 000,00 €
Matériel	157 700,00 €	137 000,00 €	117 000,00 €
Bâtiment	220 000,00 €	93 000,00 €	433 000,00 €
Sport Jeunesse et vie associative	118 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Communication	75 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Commerces et manifestations	22 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Ecoles et périscolaire	1 329 358,89 €	2 454 657,29 €	904 500,00 €
Sécurité	40 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
TOTAL (hors RAR)	3 850 658,89 €	4 153 657,29 €	4 497 500,00 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

La volonté est de ne pas investir au-delà des capacités normales de la commune, tout en permettant le financement des principaux nouveaux équipements et aménagements.

A noter également que pour l'année 2025, le budget d'investissement comprendra 1 862 000€ de restes à réaliser de 2024, c'est-à-dire de dépenses d'investissement engagées sur l'année 2024 mais non encore payées.

Evolution des recettes d'investissement

FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA est la principale recette propre de la section d'investissement.

Pour mémoire, il est basé sur les investissements réalisés l'année précédant celle de son versement. Le taux appliqué est de 16,404 %.

Il a représenté un montant de **383 717 €** pour 2024.

Ce montant est en baisse importante par rapport à 2023 qui étaient exceptionnels avec le remboursement par le FCTVA d'une partie de la TVA exposé liée à l'opération ZAC Château Bords de Loire.

A compter de 2023, le FCTVA est traité de façon automatisée : jusqu'à présent, ce fonds faisait l'objet d'une déclaration annuelle aux services de la Préfecture. A compter de 2023, son versement a été automatisé et basé sur les montants réalisés sur le Compte de Gestion tenu par le Trésorier. Le versement continuera d'être réalisé avec une année de décalage.

TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est une taxe versée par les pétitionnaires se voyant accorder certaines autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, ...). Elle est donc directement liée aux nouvelles constructions sur la commune.

Son montant 2024 s'est élevé à **46 602 €**. Il s'agit d'une baisse importante liée aux effets de la crise immobilière. Par ailleurs, le PLU, devant les nouvelles obligations liées au zéro artificialisation nette, ne permet qu'une ouverture très réduite de nouveaux terrains à la construction. La taxe d'aménagement sera donc de plus en plus liée à la réalisation d'opérations de construction d'immeubles.

A noter que le Conseil municipal a voté en 2021 le relèvement de la taxe d'aménagement de 4 à 5 %.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ce chapitre regroupe les subventions reçues par la commune pour l'aider à financer ses opérations d'investissement.

En 2024, les subventions suivantes ont été versées à la commune :

- 8 942,50 € de l'agence de l'eau pour l'étude sur la réutilisation des eaux de la station d'épuration
- 8 611,05 € de l'ADEME pour la labellisation de la commune en tant que territoire en transition
- 18 000 € de la CARSAT pour l'acquisition de la navette
- 52 127 € de la DSIL pour la réalisation des ponts et passerelles sur l'Anzieux
- 4 060 € de la région pour la maîtrise d'œuvre du château
- 26 574 € de CCFE pour l'aménagement des bureaux de l'office de tourisme communautaire
- 30 000 € de la FFF pour l'aménagement d'un terrain de Foot5

Soit un total de **148 314,55 €** de subvention.

Pour 2025, il sera proposé d'inscrire au Budget Primitif les subventions suivantes (en restes à réaliser de recettes 2024 ou en nouvelles inscriptions) :

- **6 850 €** de la Région pour les caméras de la gare
- **145 019 €** de l'Agence nationale du sport pour la création du skate park et du terrain de Foot5
- **2 000 €** du FIPD pour les caméras du collège et des écoles
- **5 260 €** de la Région pour les caméras du collège et des écoles
- **216 840 €** de CCFE pour l'aménagement de la voie verte rue Pierre Frénéat
- **128 540 €** du Département pour l'aménagement de la voie verte
- **200 000 €** de la Région pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- **255 600 €** du Département pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- **20 592,45 €** de l'ADEME pour le programme « Territoire engagé dans la transition énergétique »

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- **275 000 €** du Fonds vert pour l'aménagement du Parc thermal
- **450 000 €** de la Région pour l'aménagement du Parc thermal
- **5 000 €** de CCFE pour le changement des fenêtres de l'Hôtel de Ville
- **360 000 €** de DETR pour l'aménagement du Pôle enfance jeunesse

A noter que d'autres subventions, notamment pour le Pôle Enfance Jeunesse, ont été sollicitées, mais non attribuées. Elles ne seront donc pas inscrites au Budget Primitif.

En tout, une enveloppe de **2 070 701,45 €** de subventions sera proposée à l'inscription sur le Budget Primitif 2025.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

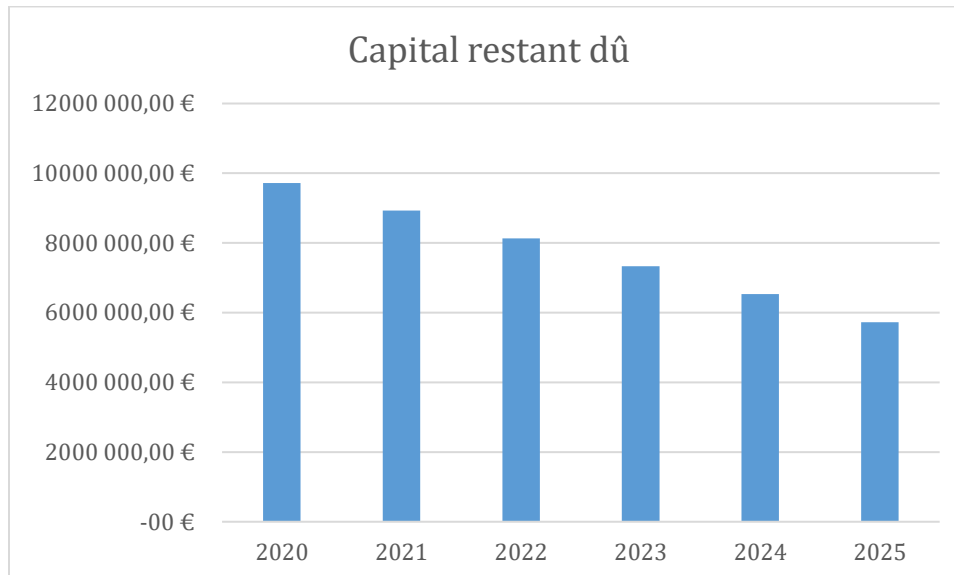
Evolution et structure de la dette

DONNEES SYNTHETIQUES DU STOCK DE LA DETTE

Données générales

Au 31 décembre 2024, la dette totale de la commune s'élève à 6 531 302,41 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû	9 718 540 €	8 928 957 €	8 131 900 €	7 333 987 €	6 531 302 €	5 724 708 €
Intérêts	202 534 €	196 972 €	171 655 €	245 643 €	245 968 €	219 178 €
Capital	752 243 €	791 583 €	795 056 €	797 913 €	802 684 €	806 593 €
Annuité	954 777 €	988 555 €	966 711 €	1 043 556 €	1 048 653 €	1 025 772 €



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les enseignements à retenir sur le stock de la dette 2020 – 2024 sont les suivants :

- Une **baisse de l'encours de 3,2 millions d'euros**
- **Aucun recours à la dette depuis 2020**
- Une **augmentation du coût de la dette en 2023 et 2024 liée à la part des emprunts à taux variable**

Capacité de désendettement

Le niveau d'endettement de la commune doit s'apprécier au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

La capacité de désendettement est un ratio permettant d'analyser cette composante et donc le risque de défaillance possible des paiements. Elle est égale au rapport entre le stock de dette et les recettes courantes et mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget de la commune.

Le ratio de capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années nécessaires au remboursement intégral du capital de la dette. Le plafond de ce ratio a été établi à 12 ans pour les communes et EPCI par la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022. Une capacité de désendettement inférieure à 8 ans est considérée comme satisfaisante.

Le tableau ci-dessous reprend la capacité de désendettement de la commune depuis 2017 :

	2017	2020	2021	2022	2023	2024
CAF brute	2 007 095 €	2 002 263 €	2 006 155 €	1 868 186 €	2 318 803 €	2 366 831 €
Stock de dette au 31/12	12 628 109 €	9 718 540 €	8 928 957 €	8 131 900 €	7 333 234 €	6 531 302 €
Capacité de désendettement	6,29	4,85	4,45	4,36	3,27	2,76

En 2024, la capacité de désendettement de la commune de Montrond-les-Bains de 2,76 années est satisfaisante.

DERNIERES ACTIONS REALISEES

Financements long terme et court terme

La commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt long terme depuis 2019.

La dernière action réalisée sur le stock de dette est la consolidation d'un emprunt d'un montant de 800 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole le 28-03/2019 pour une durée de 20 ans, au taux Euribor 3 mois moyenné +0,48 %.

La dernière action de désendettement de la commune a eu lieu en 2019 avec le remboursement par anticipation d'un contrat passé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 050 000 € payé au taux de Euribor 3 mois moyenné +1,98 %.

Valorisation de la trésorerie disponible

Afin de valoriser la trésorerie disponible, la commune a procédé de l'automne à fin décembre 2024 à un remboursement anticipé provisoire de deux lignes d'emprunts contractées auprès du crédit agricole. Ces remboursements de 825 000 € et 500 000 € ont permis **d'économiser 10 000 €**.

ANALYSE DES RISQUES

Répartition de l'encours par type de taux

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

La commune possède les **deux tiers de son encours de dette à taux fixe** et **un tiers à taux variable** (sur Euribor 3 mois et Moyenne Euribor 3 mois).

Aucun contrat n'arrive à échéance en 2025.

Position du contrat sur « taux fixe alternatif »

La commune détient un contrat structuré d'un montant résiduel de 644 332 € qui repose sur un montage « taux fixe alternatif ». Il s'agit de stratégie structurée dans laquelle le taux payé sera :

- soit un taux fixe bonifié de 2,48 % tant que la différence est CMS10-CMS02 est supérieure ou égale à 0,60 %,
- soit un taux fixe élevé de 5,50 % si la barrière est franchie.

Actuellement, la barrière est franchie et le taux payé est donc de 5,50 %. Le retour à un taux bonifié n'est pas anticipé avant plusieurs années. Cependant, le coût de sortie de ce contrat est particulièrement élevé (de l'ordre de 296 000 €, soit 46 % du capital restant dû), ce qui rend son **refinancement très défavorable**.

STRATEGIE DE GESTION DE DETTE POUR 2025

Perspectives 2025

L'annuité pour l'exercice 2025 est de 806 593 € pour le capital et 219 178 € pour les intérêts, soit une **annuité totale de 1 025 772 €**.

Cette annuité est élevée à cause de l'augmentation du coût de la dette à taux variable.

L'encours de la dette sera au 31 décembre 2025 de **5 724 708 €**.

Le recours à un emprunt sera étudié en cours d'année afin de financer le programme d'investissement. Une ligne de trésorerie sera également réalisée.

Principaux projets d'investissement pour 2025

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Aménagement de la voie verte et de la rue Pierre Frénét et avoisinantes



La poursuite de la voie verte entre la médiathèque et la gare est un objectif structurant du mandat. Aussi, les travaux d'aménagement de la piste cyclable en site propre ainsi qu'un réaménagement global des voiries du secteur de la rue Pierre Frénét viennent de démarrer.

proposée pour 2025.

Une enveloppe de **600 000 €** sera

Aménagement de la rue de Boissieu et création d'un parking de stationnement rue du colonel Besson

Dans la continuité des travaux de changement du réseau de chaleur réalisé par Coriance, il est prévu une réfection totale de la chaussée de la rue de Boissieu. Ce réaménagement prévoit la création d'une piste cyclable en site propre séparée de la voirie par une platebande végétalisée.

Une enveloppe de **550 000 €** sera proposée pour 2025 pour réaliser ces travaux.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

En parallèle de ces travaux et afin de maintenir le nombre de places de stationnement disponibles dans le quartier, un parking de 15 places sera aménagé rue du colonel Besson pour un coût total de **150 000 €**.

Autres travaux de voirie et de mobilité

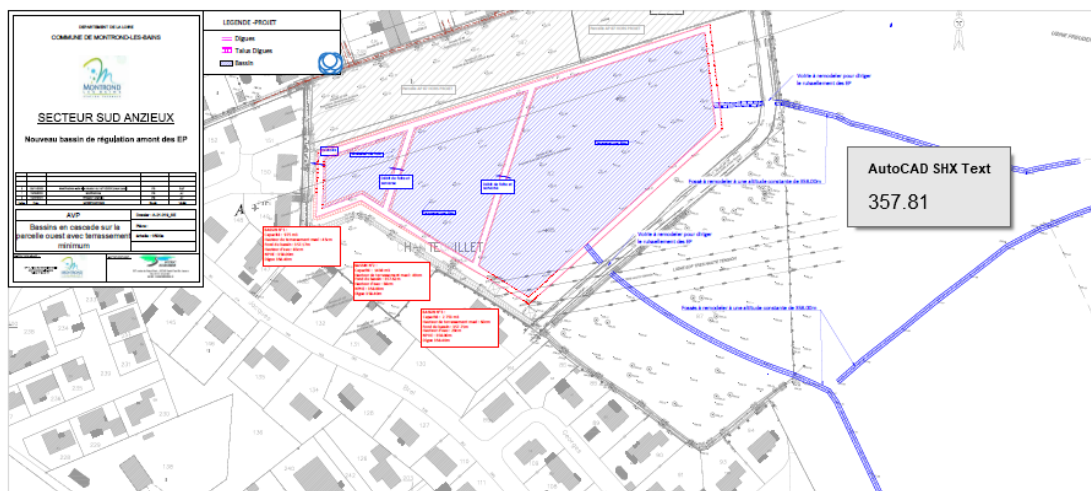
Une enveloppe de **130 000 €** sera proposée pour la réfection de la chaussée, de l'eau pluviale et des trottoirs **rue de L'Eglise**.

Il est également prévu d'aménager un **cheminement** piéton / cyclable entre **l'impasse des Bergères** et la ZA des Bergères afin de permettre un cheminement sécurisé en dehors de l'emprise de la RD, pour un coût total de **60 000 €**.

Aménagement des bassins de rétention secteur Chantegrillet

Une amélioration de la mise en sécurité des biens et des personnes est une nécessité liée à l'augmentation des événements climatiques extrêmes. Afin de limiter les risques de ruissèlements, il est envisagé de créer des bassins écrêteurs de crue dans le secteur de Chantegrillet. Ces travaux feront l'objet en parallèle d'une opération privée permettant l'installation d'un parc photovoltaïque d'un mégawatt.

Poursuite des études en 2025 (dossier autorisation loi sur l'eau).



ÉCOLES

Aménagement du Pôle Enfance Jeunesse



L'espace social accueille pour l'instant une crèche au rez-de-chaussée et des locaux mutualisés à usage social à l'étage. Cependant, suite au déménagement de la crèche, il a été décidé de transformer ces locaux en Pôle Enfance Jeunesse afin d'accueillir un espace périscolaire pour les écoles de la commune. Par ailleurs, l'étage fera l'objet d'aménagements afin de créer de nouveaux espaces adaptés et

accessibles. Une enveloppe de **700 000 €** sera proposée pour 2025 pour réaliser cet équipement.

Végétalisation des cours d'écoles

Situées en cœur de ville, les écoles subissent de plein fouet les effets du réchauffement climatique. Les cours d'écoles, particulièrement imperméabilisées et goudronnées, pourraient être végétalisées afin de créer des îlots de fraîcheurs, bénéfiques pour les enfants, mais aussi pour le voisinage. Aussi, des travaux de végétalisation de la cour de l'école élémentaire ont été programmée. Une enveloppe de **450 000 €** sera proposée en 2025 pour réaliser cet aménagement.



PARC THERMAL

Réaménagement et agrandissement du Parc Thermal

Le Parc Thermal, existant depuis plus de 120 ans, est un espace de rencontre important, entre curistes, enfants et promeneurs de passage. Il nécessite des travaux importants de réaménagement et de revégétalisation afin de conserver son caractère accueillant et pour lui permettre de répondre aux enjeux liés au changement climatique. Une première tranche de travaux prévoit son agrandissement en direction du Casino et de végétaliser les abords de la RD.

Une enveloppe de **500 000 €** sera proposée pour 2025 pour réaliser ces aménagements.



ENTRETIEN DES BATIMENTS

Travaux dans divers bâtiments

La commune souhaite poursuivre l'entretien et la mise aux normes de ses bâtiments. Cette année, il sera proposé de réaliser des travaux sur divers bâtiments :

- Aménagement d'une **Maison des services** dans l'ex-centre de tri de la Poste afin de pouvoir accueillir un espace France Services ainsi que des permanences d'autres organismes.
- Et aménagement d'un **logement d'urgence** à la place des bureaux de l'office de tourisme au-dessus de la Poste.
- Changement des **menuiseries de la Mairie**, afin de réaliser des économies d'énergie.
- Rénovation de **l'immeuble du Restaurant du château**

ETUDES

Poursuite des études pour les travaux futurs :

- Poursuite de la voie verte jusqu'à la gare (2^{ème} tranche)
- Travaux d'aménagement de la place Paul Doumer
- Aménagement du préau multi-activités
- Rénovation énergétique du Gymnase Chavanne
- Rénovation énergétique de l'école primaire Les Sources
- Confortement des communs du Château, côté salle Jehan Gallet